



La LETTRE des Elus de l'opposition



Chères concitoyennes,

Chers concitoyens,



Un certain nombre de travaux ont été réalisés cette année, ou sont encore en chantier.

Mais derrière ces actions que l'on pourrait juger positives, qu'en est-il de leur gestion ?

L'explosion de certains budgets (dont un quasiment multiplié par 4 en 8 mois) confirme ce que nous avons déjà eu l'occasion de signaler, à savoir le manque de préparation des contrats avant leur engagement.

Les travaux étant mal définis, au fur et à mesure du chantier, il faut corriger, rajouter... et les montants s'envolent... Le travail est fait dans la précipitation ; il n'est pas suffisamment anticipé.

En matière de financement, depuis deux ans, les emprunts sont décidés pour la seule et unique raison que les taux d'intérêts sont bas. Les nouvelles dépenses sont engagées sans rechercher le strict besoin, et comme les montants empruntés commencent à devenir conséquents, il est envisagé aujourd'hui de vendre les terrains dont la municipalité est propriétaire...

Ceci est un comble pour une équipe élue sous le slogan "ensemble pour un développement maîtrisé"

Et pourtant rien n'est encore engagé pour traiter le lac, alors que cette équipe avait écrit :

"Notre lac est l'héritage de Pierre SICRE... Le lac est un symbole fort et reconnu de notre commune ! Dans 5 ans, il sera trop tard !... le planning proposé par la liste adverse (travaux en 2019) annonce la mort programmée du lac par ensablement. "... C'était en 2014, Il était même prévu de traiter le lac avec l'aide des agriculteurs !

Oui, mais **le budget 2018**, à l'ordre du jour du dernier conseil Municipal, **vient d'être voté sans un centime pour le lac...**

Dans cette Lettre, nous vous apportons des éléments factuels qui, nous espérons, vous permettront d'apprécier la situation.

Dans ce numéro :

- **L'assainissement**
- **Point sur les travaux de mise en conformité de l'école**
- **Travaux d'accessibilité des bâtiments publics : Budget multiplié par 3**
- **Le lac**

Bien cordialement,

Vos élus de l'opposition :

Guy Calestroupat - Nathalie Gonthiez

Jean-Paul Monteil – Philippe Sancerni

Bonne lecture.

L'assainissement : Comment gaspiller l'argent du contribuable



Il n'y a pas de quoi être fier d'un excédent budgétaire, quand celui-ci a pour origine une mauvaise gestion !

En fin d'année 2017, le budget annexe d'assainissement affichait des excédents immédiatement disponibles sous forme de trésorerie :

- 485 276 € en section de fonctionnement,
- 467 128 € en section d'investissement.

Le niveau élevé de ces sommes s'explique par une tarification excessive de l'assainissement.

C'est en raison de ces excédents que nous avons préconisé, vainement, une baisse des cotisations. Malgré notre opposition, le maire a choisi le recours à l'emprunt pour financer la station alors qu'il disposait d'une capacité d'autofinancement largement suffisante.

Lors du Conseil Municipal du 7 mars 2018, le maire a demandé et obtenu de sa majorité le transfert des 300 000 € de l'excédent de fonctionnement du budget assainissement vers le budget principal de la Commune, malgré notre opposition et celle de 3 autres conseillers. Nous avons alors compris pourquoi le maire rejetait toutes nos suggestions.

Or cette pratique est irrégulière à double titre et la première adjointe ne s'est pas privée de le lui rappeler. Elle est irrégulière sur le principe, car en obligeant les communes à isoler les recettes et les dépenses d'assainissement dans un budget annexe, le législateur a voulu que les recettes (nos cotisations) soient affectées exclusivement aux dépenses d'assainissement. La pratique est aussi irrégulière en raison de sa récurrence. Le maire méconnaît la législation en la matière, ce que sa première adjointe lui a pourtant rappelé lors de ce conseil municipal :



« La possibilité de reverser ne vaut que pour les excédents "ponctuels". La Cour des Comptes, dans son rapport de 1997, et le Conseil d'État, dans son arrêt du 9 avril 1999 commune de Bandol, ont précisé que le reversement d'un excédent du budget annexe vers le budget général ne pouvait porter que sur des excédents ponctuels. **La mise en œuvre d'une "sur-tarification" dans le seul but de générer un excédent permanent, dont l'utilisation consisterait à alimenter les finances de la commune, entache d'illégalité le reversement de cet excédent au sein du budget général de la commune »**

Sachant cette pratique irrégulière, on peut se demander pourquoi le maire en prend le risque ?

L'avantage est électoraliste. En effet, il vous dit depuis plusieurs années que les impôts n'augmentent pas. Sachez que nous avons calculé que cette somme de 300 000 € est l'équivalent **d'une augmentation de 10% appliquée depuis 4 ans sur les taxes d'habitation et taxes foncières.**

Enfin, vis-à-vis de l'excédent en investissement, nous sommes toujours en attente de l'inventaire des besoins de rénovation du réseau d'assainissement, de son chiffrage permettant d'engager les contrats. **Le maire va-t-il attendre que l'intercommunalité prenne en charge cette responsabilité ?**

Point sur les travaux de mise en conformité de l'école

La seconde tranche de travaux va être réalisée cet été.

Mais quel bilan tirer de la première ?

La première tranche des travaux de mise en conformité de l'école est finie depuis à peine 6 mois, et les premières

malfaçons font leur apparition : fuites en toiture, vasques des toilettes menaçant de tomber ; **espérons que les entreprises concernées ont été mises en demeure de réparer et de mieux faire pour la seconde tranche.**

Profitions-en pour faire un bilan de l'amélioration de la situation, s'il y a des modifications à demander, c'est le moment ! **Professeurs des écoles, personnel de service, parents d'élèves, n'hésitez pas à faire remonter vos commentaires sur cette opération.** Par exemple, **la surveillance de la qualité de l'air intérieur devait être mise en place avant le 1er janvier 2018** (obligatoire pour les établissements d'accueil collectifs d'enfants de moins de six ans et les écoles maternelles et élémentaires.

Cela a-t-il été traité en Conseil d'école ? Ce qui est sûr, c'est qu'il n'a jamais été mis à l'ordre du jour d'un Conseil Municipal.



Vous êtes usagers de l'école ?
Votre avis nous intéresse....

Travaux d'accessibilité des bâtiments publics : Budget multiplié par 3.

La mairie s'était engagée fin 2015 à réaliser les travaux de mise en conformité de l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP) avant fin 2018.

A ce jour, ils n'ont démarré que sur l'école et la salle des fêtes. Cinq autres établissements sont concernés : la mairie, la médiathèque, la maison du tennis, les vestiaires des 2 stades (Marie Cesses et centre du village).

Dans la Feuille de Ste-Foy d'avril-mai, le maire s'honore d'avoir mis en œuvre intégralement le programme d'accessibilité. Pourtant, aucun des établissements n'est à ce jour conforme, deux seulement ont fait l'objet de travaux partiels. **Préparez-vous donc à voir tous les bâtiments publics en chantier dans les mois à venir, le timing est serré !**

D'ailleurs, pour gagner du temps et ne pas avoir à repasser 3 fois en Conseil Municipal comme cela a été le cas pour l'école et la salle des fêtes, **l'équipe du maire et son maître d'œuvre anticipent**. Puisque les budgets ont explosé durant le déroulement du chantier sur les 2 premiers bâtiments, **le budget prévisionnel des travaux des 5 établissements restants a été multiplié par trois**, pour « anticiper » sans justificatifs tous les oublis, travaux supplémentaires, et autres imprévus pouvant se produire.

Là encore, nous étions 7 élus au Conseil Municipal de mars dernier à refuser d'approuver de telles pratiques. Mais, plutôt que de voter contre, pour que notre refus ne soit pas interprété comme une opposition aux besoins des travaux, nous avons refusé de participer au vote, ce qui n'empêche pas le maire de vouloir répandre cette fausse information.

Si les travaux sont nécessaires, la bonne gestion est, elle, indispensable!

Analysons brièvement les différents budgets (TTC) votés et **refusés par nous et 3 autres élus**:

Salle Polyvalente -	avril 2016 : 71 940€	Décembre 2016 : 137 340€	<u>budget multiplié par 1,9</u>
Groupe scolaire -	avril 2016 : 150 420€	Décembre 2016 : 579 444€	<u>budget multiplié par 3,8</u>

Les prévisions :

La médiathèque : en 2016, l'équipe majoritaire avait décidé de déplacer la médiathèque dans l'ancienne crèche. L'abandon par le maire de cette solution conduit aujourd'hui à programmer la réalisation d'un ascenseur. **Un budget de 132 228€ a été voté !**

On ne parle pas des coûts annuels de fonctionnement que cela engendrera (contrat d'entretien, maintenance, sécurité). Un nouvel emplacement de plain-pied pour la médiathèque eut été nettement plus judicieux et plus économe sur la durée.

Ce paysage va-t-il disparaître ?

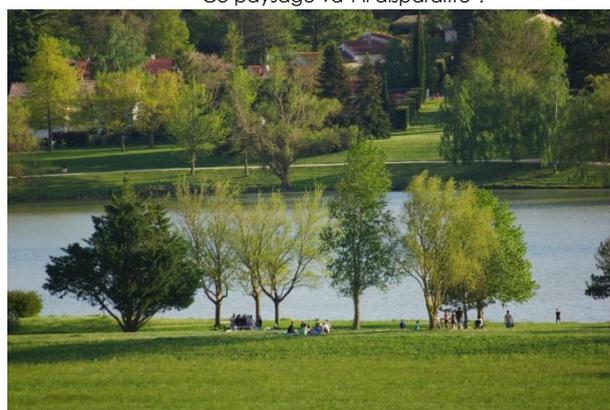
Vestiaires du Foot au centre du village

Au lieu de se limiter aux seuls travaux d'accessibilité, on n'a pas d'argent mais on refait tout à neuf. **Budget voté de 107 544€ !**

Vestiaires du Foot Marie-Cesses

On refait presque tout :
Budget voté de 54 438€ !

Vestiaires Tennis : alors qu'on devrait se limiter au besoin d'accès et toilettes,
Budget voté de 114 876€ !



Le moins qu'on puisse dire, c'est qu'on ne recherche pas des économies. Mais comme la municipalité ne peut plus emprunter pour ne pas trop alourdir les charges, alors la **solution envisagée est de vendre les terrains communaux.**

Nous n'avons pas voté ces budgets en raison l'ordonnancement des travaux et de leur mauvaise gestion. Nous le déplorons car ils concernent la mise aux normes pour l'accessibilité à tous des bâtiments publics, sujet qui nous tient particulièrement à cœur.

Pour conclure, un autre dossier également très prioritaire : l'agrandissement de l'école. En septembre 2017 une nouvelle classe a été ouverte, en septembre 2018 une et peut-être deux le seront. Combien en 2019-2020 avec les nouveaux lotissements. Souhaitons que cet agrandissement ne soit pas géré de cette façon!



Et si les contrats étaient mieux préparés, anticipés, analysés, peut-être qu'on éviterait toutes ces dérives ?

Le lac

Lors de la campagne électorale de 2014, le maire, dans son tract du 21 mars, s'était engagé à s'occuper très vite de la problématique de l'envasement du lac avec des travaux dans les 6 mois avec l'aide des agriculteurs... !!!



4 ans que nous attendons les soi-disant solutions permettant de résoudre les problèmes du lac.

La veille des élections, il écrivait :

Notre lac **« fait l'admiration, non seulement des Saint-Foyens mais aussi des habitants des communes avoisinantes. Les causes de l'ensablement sont évidentes et diverses solutions sont identifiées. Le limon sera récupéré pour fertiliser les terres des agriculteurs et pour créer des jardins potagers partagés (circuit court).**

Le lac est un symbole fort et reconnu de notre commune ! La réalisation de ce projet doit être planifiée le plus rapidement possible. Dans 5 ans, il sera trop tard ..., le planning proposé par la liste adverse (travaux en 2019) annonce la mort programmée du lac par ensablement ».



En octobre 2016, s'était tenue une réunion avec tous les partenaires : SBHG (Syndicat du Bassin Hers Girou), DDT (Direction Départementale des Travaux), ONEMA (Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques), Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Des avancées certaines avaient eu lieu, des possibilités de co-financement avaient été évoquées.

Mais depuis, plus rien...

Nous sommes en 2018, non seulement aucune solution n'est proposée, mais aucune autre réunion pour faire avancer le projet, aucun budget mis en place, **et le maire a clairement annoncé** en public, lors d'un conseil municipal :

« Tant que je serai maire, il est hors de question d'engager les travaux sur le lac, car trop coûteux. »

Vers quoi va-t-on s'orienter ?

L'équipe en place semble laisser pourrir la situation et le lac s'ensabler inexorablement.

Jusqu'à sa condamnation ?



Vous avez la parole

La Lettre est un lien entre nous. Elle est un support qui permet la vigilance citoyenne sur l'action de la municipalité

N'hésitez pas à nous contacter via notre site Web : www.stefoydynamique.fr

ou par mail à : contact@stefoydynamique.fr

